Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_07-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-07**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Participation aux frais de fonctionnement de scolarité (classe ULIS) demandée par l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan Sainte-Croix et Clos Joli pour un enfant domicilié sur notre commune

Vu *le courrier de demande de participation reçu le 3 octobre 2025,*
Vu *la copie du certificat de scolarité de Léa GOUEZEL, domiciliée 32 bis, rue des Graviers à Plélan-le-Petit,*

Il est exposé ce qui suit :

Le tarif demandé (conféré par arrêté préfectoral) par l'ensemble scolaire des écoles Catholiques de Dinan Sainte Croix – Clos Joli, pour la participation aux frais de fonctionnement demandée aux communes de résidence des élèves de la classe ULIS est le suivant : 550 € par élève.

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Valident** la participation communale aux frais de scolarité 2024/2025 de l'élève scolarisé en classe ULIS à l'ensemble scolaire des écoles Catholiques de Dinan Sainte Croix – Clos Joli et domicilié sur notre commune pour un montant de 550 €,
- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, à signer tout document pour procéder au règlement.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Maire, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**